

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 24

Artikel: Pancartes abracadabrantes
Autor: Scap.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-théâtre, 11, Lausanne.
 Montreux, Gex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Maurice, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Pancartes abracadabrantes.

Le Clan — un groupe de joyeux compagnons — eut la fantaisie d'expérimenter jusqu'à quel point l'électeur se laisse impressionner par les professions de foi des candidats. Lors d'une lutte politique des plus ardues, il fit une ample moisson de ces pancartes multicolores dans lesquelles les comités étaient modestement les mérites de leur parti et de leurs chefs, tout en déniant toute bonne foi à l'adversaire. Leur provision, une fois en leur local, les membres du Clan se mirent à l'œuvre. A grands coups de ciseaux, ils enlevèrent à chaque proclamation son en-tête et le nom du candidat et appliquèrent avec un art consumé ces découpages sur les affiches autres que celles d'où elles émanaient. Puis, la nuit venue, armé d'un pot de colle et d'un pinceau, chacun s'en fut placarder les nouvelles pancartes à tous les coins de rue.

Le lendemain matin, à l'étonnement profond du Clan, la bourgade n'était nullement bouleversée. L'abracadabrante bigarrure des couleurs et des programmes avait passé presque inaperçue. Suivant leur habitude, des centaines, que dis-je, des milliers de citoyens se promenaient devant les placards sans même y jeter un coup d'œil. D'autres avaient bien été surpris un moment en constatant que leur candidat de prédilection avait changé subitement de teinte et d'opinions. Mais comme ses concurrents en avaient fait de même, ils ne soupçonnèrent aucune supercherie. Bien plus, ils ne virent dans cette métamorphose qu'une concession faite à l'esprit du siècle, une représentation équitable et proportionnelle de toutes les minorités, un chassé-croisé de bons procédés, une conséquence de la séance du Grand Conseil du 6 mai 1892, des fêtes patriotiques de janvier 1898 et de la conférence internationale pour le désarmement, et ils s'extasièrent sur l'esprit d'apaisement et la largeur de vues des politiciens.

Seuls, les membres des comités politiques n'en revenaient pas. Il y avait de quoi.

Le nom du candidat conservateur se détachait en blanc immaculé sur le fond rouge d'une affiche socialiste plus que vénémente. C'était aussi le candidat des militaristes. Du haut de son en-tête aristocratique et de sa compétence de colonel, il préconisait une nouvelle méthode de combat, consistant à disposer les hommes devant l'ennemi selon leurs capacités, leur grade et leur intérêt à la guerre. « Les gouvernants, les diplomates et les officiers, disait-il, doivent être placés devant le front, laissant le peuple armé juger des coups et ramener les fuyards dans la ligne d'efficacité du feu de l'ennemi, et cela jusqu'à extinction complète des batailleurs et des haines à assouvir. »

Tout à côté, un socialiste vantait sur une proclamation blanche l'excellence des institutions actuelles et prônait le sabre et le gouffre. Il proposait ouvertement d'en revenir aux castes abolies par la révolution de 1798. Dès l'enfance et tous les sept ans, comme pour la

vaccination, tout individu devait être plongé dans un bain spécial et colorant, selon sa qualité, afin qu'on ne pût le prendre pour un autre. Le bain d'or était réservé aux officiers supérieurs ; le bain d'argent, aux subalternes ; les simples pioupious seraient bronzés ou encore passés au minium ou à la céruse ; quant au commun des mortels, on le cirerait économiquement au moyen du noir animal.

A la caste privilégiée des diplomates, notre candidat réservait les émaux cloisonnés. Seuls les hommes ayant bien mérité de l'humanité, comme Chamberlain et Cécil Rhodes, auraient droit aux incrustations de diamants.

Afin de faire une concession aux idées de simplicité, l'affiche préconisait le remplacement des vêtements modernes par la culotte courte, dite de cérémonie et vulgairement caleçon de bain. En supprimant les poches, le promoteur de cette mode voyait disparaître les pick-pockets et les paresseux.

Un troisième candidat, du parti gouvernemental, faisait une éloquente profession de foi, répudiant les abus du pouvoir et du fonctionnariat, les tracasseries officielles, et demandant que les employés de l'Etat et des communes fussent payés à la tâche, comme de vulgaires maçons de l'édifice social.

Enfin, un anarchiste pleurait d'attendrissement en constatant que la répartition actuelle des biens de ce monde était la seule juste, attendu qu'elle permettait aux riches de secourir les pauvres. « En supprimant les premiers, disait-il, on ferait disparaître les seconds, et alors la charité, la générosité, l'humilité, toutes ces vertus chrétiennes feraient place à la démoralisation et à l'abomination de la désolation, etc. »

Comme je l'ai dit, à part quelques politiciens de profession, nul n'avait été scandalisé par ces programmes étranges. Un journaliste se risqua cependant, avec toute sorte de précautions et de réticences, à ouvrir les yeux à ses concitoyens.

Dans la presse, l'effet de son article fut énorme. Pour une fois unanimes, les confrères conspuèrent le malencontreux écrivain. Une revue mensuelle bien connue publia un supplément d'une haute valeur littéraire pour dénoncer à l'indignation universelle « cette manœuvre déloyale de la dernière heure. »

Le peuple qui n'aime pas qu'on essaie de lui faire prendre des vessies pour des lanternes, s'émut ; la foule envahit les bureaux du journal et saccagea tout ce qui lui tomba sous les mains.

Vainement, le malheureux rédacteur aux abois fit jouer le téléphone pour obtenir la protection des sergents de ville. Il lui fut répondu que devant la manifestation de la volonté populaire, le devoir de la force publique était de se retrancher dans les postes de police, afin d'être prête à agir avec plus d'énergie en cas de besoin.

Abandonné à ses ressources, le journaliste fut traqué, et, bientôt, saisi par les énergumènes, il fut traité à la manière dont les Chinois accommodent les missionnaires, c'est-à-dire

dépouillé de ses vêtements, badigeonné à la bonne colle du journal et roulé dans son édredon éventré.

La populace l'ayant promené dans les rues attaché en cet accoutrement à l'échelle des pompiers, cela lui valut, sur les instances de l'Association pour le relèvement de la moralité, une condamnation à six mois de travaux forcés, pour scandale sur la voie publique.

La peine subie, désabusé, aigri contre tout, le journaliste se fit anarchiste, puis ne rencontrait encore que déception dans la culture des marmites à renverser, il entra chez un confiseur. Il utilise ainsi avec succès ses petits talents d'anarchiste dans la confection des bombes glacées, et c'est pour lui une douce jouissance de pouvoir, sans sortir de la légalité, chambarder les estomacs des riches et mettre le feu dans les tripes des bourgeois.

Après cette digression, du reste instructive, nous dirons que le résultat des élections ne fut modifié en rien par les renversantes professions de foi des candidats. Elles n'avaient ni effarouché les convaincus, ni recruté des adhérents ; sagement, le peuple, fidèle à ses traditions, avait voté compact, chacun avec son parti, sans se préoccuper d'autre chose que du mot d'ordre donné par les comités. Quelques mauvais patriotes avaient bien, dans leurs consciences bornées, essayé de se faire une opinion dans cet imbroglio. Est-il besoin de dire qu'ils n'y étaient pas parvenus. En conséquence de quoi, ils s'étaient assez stupidement abstenus de remplir le premier devoir du citoyen, qui est d'aller aux urnes et de lever haut le drapeau du parti pour manifester ainsi sa propre volonté en obéissant aveuglément à celle d'autrui.

SCAP.

Les tireurs du bon vieux temps.

La Société de tir des Bourgeois de Pully.

On nous écrit de Pully :

Ce n'est pas être trop prétentieux que de réclamer pour la *Société de tir des Bourgeois de Pully* une des premières places parmi les doyennées de nos associations militaires vaudoises, car elle a été fondée en 1628 et elle est ainsi entrée dans sa 272^{me} année.

Les pièces relatives aux premiers temps de son existence ne sont pas venues à notre connaissance, mais les archives communales de Pully possèdent un « Livre de faits qui concernent L'honorable société des sieurs Confrères de l'Abaye de Pully », datant de 1734 à 1777, livre qui suffit, à défaut d'autre preuve, pour témoigner de l'ancienneté de la dite confrérie. On y peut lire en effet les statuts ou mieux les « Loix et pratiques que L'honorable société soit Abaye de Pully a usité dès le 18 décembre 1628 jour de l'approbation et authorisation à elle accordée par feu monseigneur Marquard Zehender pour lors Seigneur Ballif de Lausanne. »

Ces statuts, comprenant une douzaine d'articles, dont plusieurs très curieux, reçurent de nouveau approbation, sollicitée en 1734 par la